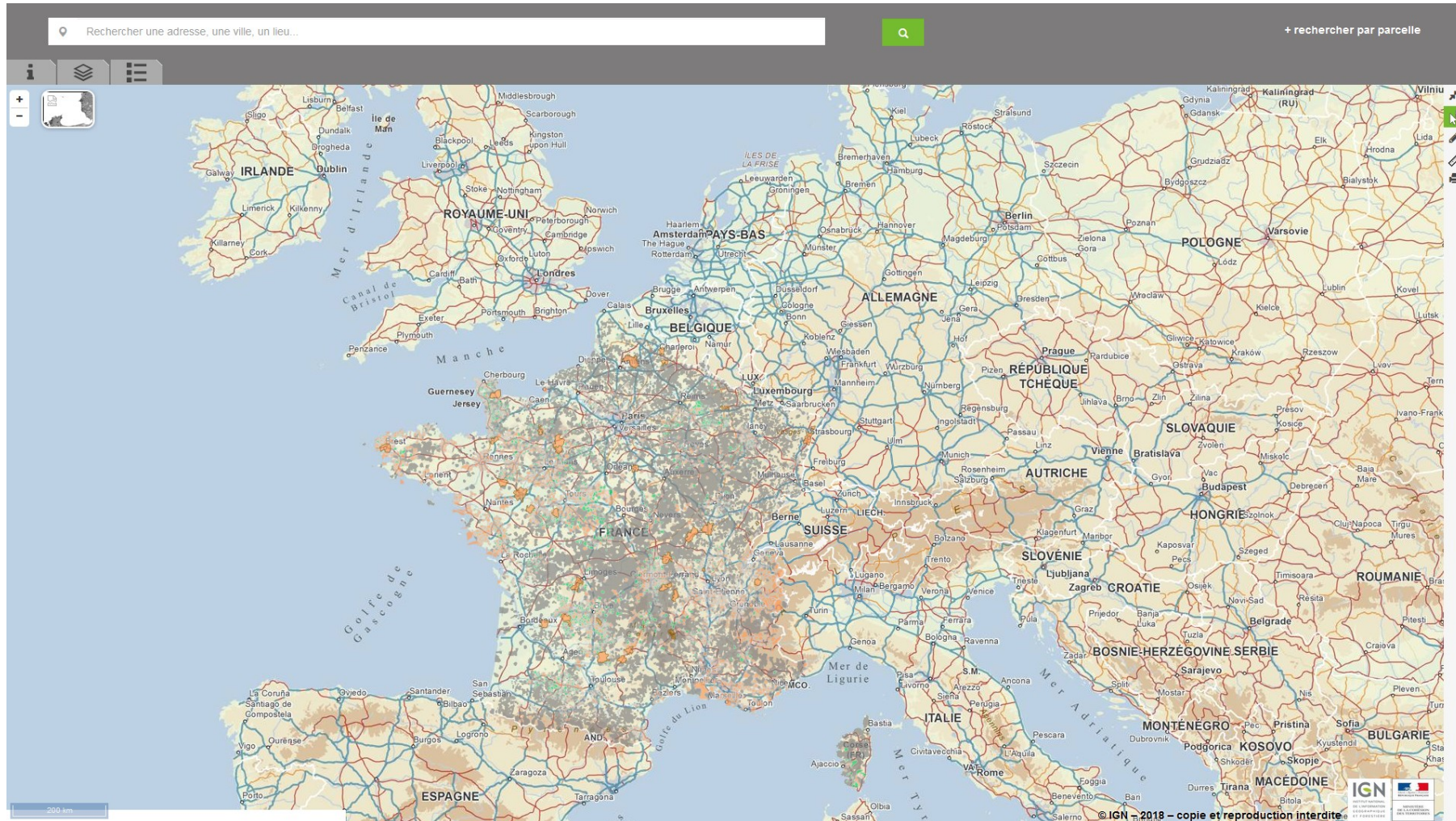


La loi ELAN et la planification territoriale



PRÉFÈTE
DE LA SOMME

Club PLUi du 25 avril 2019



La loi ELAN

- Loi n° 2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 :
<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/la-loi-portant-evolution-du-logement-de-l-amenagement-et-du-numerique-elan-est-promulguee>
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFT EXT000037639478&dateTexte=&categorieLien=id>
- Circulaire du 21 décembre 2018 de présentation des dispositions d'application immédiate de la loi ELAN :
<https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0030576/LOGL1835604C-%20site%20PM.pdf;jsessionid=311FCC5BE18A550ECAB6546DE0D6BF15>



La loi ELAN

- Exposé des motifs (588 pages) :

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/projets/pl0846.pdf>

- logement : lutte contre l'habitat indigne, simplifier les rapports entre locataires et propriétaires, création d'un bail mobilité, hébergement d'urgence et réquisition de locaux vacants, etc.,
- de nouveaux outils : PPA, GOU, ORT,
- hiérarchisation des normes en urbanisme.



La loi ELAN

- Ce qui change pour les SCOT ? A quelle échéance ?
DAAC, contenu avec un volet et des thèmes à traiter obligatoire et des volets optionnels, etc.
- Ce qui change pour les PLUI ? A quelle échéance ?
Permission de déroger à certaines dispositions des PLU pour transformer des bureaux en logements, limité la durée de remise en vigueur des POS suite à une annulation d'un PLU, bilan de la consommation d'espace sur 10 ans à la date d'arrêt du PLU (et non plus de l'approbation), mise en œuvre à venir du volet « 0 » artificialisation nette » du plan biodiversité, précision quant à la délimitation des STECAL,



Quels liens entre urbanisme et commerce ?

